

## LA VIE ECONOMIQUE

- [Déficit de la France : Bruxelles moins optimiste que Bercy](#)
- [Le Medef reporte son ultimatum sur la loi travail](#)
- [Projet de loi travail : l'hypothèse d'un 49-3 se renforce](#)
- [La loi El Khomri pourrait créer au moins 50 000 emplois](#)
- [François Hollande dit "non" au Tafta à ce stade des négociations](#)
- [Rémunération des patrons : quand le cas Carlos Ghosn cache une vraie anomalie](#)
- [Un accord est trouvé sur la représentativité patronale](#)
- [1 322 euros brut, c'est le montant moyen des retraites en France](#)
- [Commerce extérieur : la fenêtre de tir favorable se referme-t-elle ?](#)

## COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Soins dentaires : un rapport accablant de la Cour des comptes](#)
- [Centres dentaires low cost : le ministère de la Santé saisit l'lgas](#)

## FISCALITE

- [François Hollande promet une baisse des impôts en 2017 si...](#)

## LA VIE DES ENTREPRISES

- [La rémunération de Carlos Ghosn confirmée malgré le vote sanction des actionnaires](#)
- [La Société générale réduit ses coûts malgré la hausse de ses profits](#)
- [Les locaux de la Fédération française de tennis perquisitionnés](#)
- [Air France annonce une baisse de la rémunération des pilotes](#)

## OPINIONS/VIE POLITIQUE

- [Fin des 35 heures, baisse des cotisations familiales : les priorités éco de Juppé](#)
- [Fillon veut "enclencher la révolution du bon sens"](#)

### **Qu'est-ce que Le.Crible ?**

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

## LA VIE ECONOMIQUE

### ● Déficit de la France : Bruxelles moins optimiste que Bercy

Le 03/05/16, la **Commission européenne** (CE) a déclaré qu'elle maintenait ses principales prévisions économiques pour la France, prévisions qu'elle avait rendues publiques le 04/02/16. Ce bien que Pierre Moscovici, commissaire européen aux Affaires économiques, ait estimé que l'objectif de la France (un déficit inférieur à 3 % en 2017) était « jouable ». **M. Moscovici** : « *Oui, c'est tout à fait jouable pour la France de passer sous les 3 % de déficit en 2017. [...] Mais il faut pour ça maintenir un cap de dépenses publiques tout à fait sérieux et maîtrisé. [Les éventuelles baisses d'impôts qui pourraient être annoncées par le gouvernement devraient] aussitôt être [compensées par des réductions de dépenses] dans le cadre des prévisions de finances publiques qui sont les nôtres* ». Pour la CE, le **déficit public** du pays devrait être, en 2017, de 3,2 % du produit intérieur brut (PIB). **La CE** : « *Après un déficit à 3,4 % du produit intérieur brut cette année, le chiffre devrait être ramené à 3,2 % l'an prochain, avec une croissance du PIB attendue à 1,3 % en 2016 puis à 1,7 % en 2017* ». Le gouvernement français compte, lui, sur un déficit à 3,3 % en 2016 et à 2,7 % en 2017. **Les prévisions de la CE sur le chômage** dans l'Hexagone : le taux de chômage devrait être de 10,2 % en 2016, de 10,1 % en 2017 (il était de 10,4 % en 2015). Pour la CE, cette baisse est due au « *plan d'urgence pour l'emploi* » présenté en janvier par le gouvernement, plan qui « *devrait déplacer temporairement une partie de la population active vers la formation* ». **Les prévisions de la CE sur la dette publique** : 96,4 % du PIB en 2016, 97 % en 2017. **Les prévisions de la CE sur la croissance** : 1,5 % en 2016. Cette estimation se fonde sur le fait que le premier trimestre 2016 a été meilleur que prévu (+ 0,5 %) et que, grâce à l'acquis de croissance ainsi obtenu, il suffira d'être aux alentours de + 0,4 % pour chacun des trois autres trimestres pour atteindre cet objectif de progression annuelle. **M. Moscovici** : « *[Cette] accélération économique [en cours en France est] portée par un pouvoir d'achat des ménages dynamique et par une reprise graduelle de l'investissement* ».

[http://www.lepoint.fr/economie/deficit-de-la-france-bruxelles-moins-optimiste-que-bercy-03-05-2016-2036659\\_28.php?M\\_BT=77616227272&m\\_i=Oguw4gHQeu%2BTISdxEcQ\\_YxiMQYpUz6UdhlySA%2BijllfkT4fHTOVf5dSAIUUz3XcXmCKp2C\\_%2B28RI5ltiXo53N9cVcFWOt#xtor=EPR-6-Newsletter-Mi-journee\]-20160503](http://www.lepoint.fr/economie/deficit-de-la-france-bruxelles-moins-optimiste-que-bercy-03-05-2016-2036659_28.php?M_BT=77616227272&m_i=Oguw4gHQeu%2BTISdxEcQ_YxiMQYpUz6UdhlySA%2BijllfkT4fHTOVf5dSAIUUz3XcXmCKp2C_%2B28RI5ltiXo53N9cVcFWOt#xtor=EPR-6-Newsletter-Mi-journee]-20160503)

(Source : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 03/05/2016, AFP)

### ● Le Medef reporte son ultimatum sur la loi travail

Le 09/05/16 arrivait à expiration l'ultimatum donné par le **Medef** au gouvernement concernant la loi Travail : le gouvernement avait trois semaines pour modifier la loi Travail sinon le Medef se retirait de la table des négociations sur l'assurance chômage. A l'issue de cet ultimatum, l'organisation patronale a finalement décidé de reporter sa décision. **Thibault Lanxade**, vice président du Medef : « *On commence à peine l'examen [du projet de loi travail, ndr] à l'Assemblée. Par conséquent, pour le moment, on est sur un report, tout en maintenant une pression forte parce que le texte n'est pas particulièrement favorable en l'état. [...] On attend les éléments d'appréciation. [Le délai] pourrait être de l'ordre [d'une semaine]* ».

<http://www.la-croix.com/Economie/France/Le-Medef-devrait-reporter-son-ultimatum-sur-la-loi-travail-2016-05-09-1200758793?&PMID=982216b4f41c9a8c5daffde3866b2aed>

(Source : [www.la-croix.com](http://www.la-croix.com) du 09/05/2015, Nathalie Birchem)

[Retour au sommaire](#)

### ● Projet de loi travail : l'hypothèse d'un 49-3 se renforce

Le 02/05/16, le **gouvernement** a décidé de repousser « *jusqu'à nouvel ordre* » les votes sur les amendements au projet de loi Travail débattu actuellement à l'Assemblée nationale. **Le motif** : les incertitudes sur le vote du texte par la majorité. Ainsi se renforce le recours au 49-3. **Une source gouvernementale**, non précisée dans l'article, à l'AFP : « *On ne peut pas ne pas utiliser [cet outil, vu les blocages sur l'article 2 consacré aux accords d'entreprise et] les choses seront dites [dès mardi, si ça] ne se dénoue pas* ». Les réactions ont été nombreuses face à cette décision. **Francis Vercamer (UDI)** voit là un signe de « *fébrilité* », **Jacqueline**

**Frayse (Front de gauche)** un « *manque de respect* ». **Aurélie Fillipetti, PS « frondeuse »** : « *Ça ressemble à un simulacre* ». Ce « *simulacre* » est également dénoncé par la droite, le Front de gauche et des écologistes. **Jean-Claude Mailly**, secrétaire général de Force ouvrière (FO), dans *Le Parisien* : « *Au lieu d'utiliser le 49-3, [qui est un] un déni de démocratie, pourquoi le gouvernement n'arrête-t-il pas les travaux parlementaires pour organiser un référendum auprès des Français ?* ». La contestation du projet de loi continue, par l'intermédiaire du mouvement *Nuit Debout*, d'un appel à une cinquième journée de mobilisation par la CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, FIDL, UNL, et d'une grève reconductible des routiers appelée par la CGT et FO, à partir du 16 mai. **Le 10/05/16**, le conseil des ministres, réuni à la demande du chef de l'Etat, **François Hollande**, a autorisé le Premier ministre **Manuel Valls** à recourir à l'arme constitutionnelle du 49-3 pour faire adopter sans vote le projet de loi Travail. M. Valls va engager la responsabilité du gouvernement devant les députés « *avec responsabilité et avec confiance* ». **M. Valls** : « *[L'exécutif a décidé de recourir à cette arme constitutionnelle] parce que la réforme doit aboutir, parce que le pays doit avancer, parce que les relations salariales et les droits des salariés doivent progresser* ».

[http://www.lemonde.fr/politique/article/2016/05/10/loi-travail-l-hypothese-d-un-49-3-se-renforce\\_4916365\\_823448.html](http://www.lemonde.fr/politique/article/2016/05/10/loi-travail-l-hypothese-d-un-49-3-se-renforce_4916365_823448.html)

[http://www.challenges.fr/reforme-code-travail/20160510.CHA8914/l-ombre-du-coup-de-force-de-l-article-49-3-plane-sur-la-loi-travail.html#xtor=EPR-3-\[ChaDerMin\]-20160510](http://www.challenges.fr/reforme-code-travail/20160510.CHA8914/l-ombre-du-coup-de-force-de-l-article-49-3-plane-sur-la-loi-travail.html#xtor=EPR-3-[ChaDerMin]-20160510)

(Sources : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) du 10/05/2016, [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 10/05/2016, avec AFP)

#### ● **La loi El Khomri pourrait créer au moins 50 000 emplois**

L'**Institut COE-Rexecode**, proche du patronat, a publié une étude qui indiquerait que la loi El Khomri, la loi Travail, pourrait créer « *plusieurs dizaines de milliers d'emplois* ». **COE-Rexecode** : « *Le renforcement de la négociation au niveau de l'entreprise sur la durée du travail et sur les majorations des heures supplémentaires est susceptible d'entraîner un surcroît d'au moins 50 000 emplois et vraisemblablement nettement plus* ». L'hypothèse de travail des enquêteurs de l'Institut est que les entreprises allaient négocier une baisse moyenne de 10 points des taux de majoration des heures supplémentaires. **COE-Rexecode** : « *L'impact positif du projet de loi serait toutefois fortement réduit, voire annulé dans le cas où le projet de loi s'accompagnerait d'une taxation des contrats de travail courts, mesure qui augmenterait le coût du travail* ». Pour COE-Rexecode, la clarification des critères du licenciement économique permettrait aussi d'accroître le nombre des contrats à durée indéterminée (CDI), « *en augmentant les flux d'embauches en CDI de + 300 000 par an* », ce par un effet de substitution à des contrats courts : « *Elle permettrait en outre d'accroître durablement les gains de productivité et donc la croissance et l'emploi* ». Reste une inconnue : l'impact des accords dits de « *préservation ou développement de l'emploi* » ; ces accords permettraient d'ouvrir, d'après les auteurs de l'étude, une piste nouvelle mais encore inaboutie : « *Leur impact restera limité en cas de mauvaise conjoncture par la condition restrictive sur le salaire mensuel* ». **Pierre Gattaz**, président du Medef, s'est exprimé le 03/05/16 sur le sujet, expliquant « *qu'en l'état la loi El Khomri ne créera pas d'emplois* ».

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2016/05/03/20002-20160503ARTFIG00101-la-loi-el-khomri-pourrait-creer-au-moins-50000-emplois.php>

(Source : [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr) du 03/05/2016, Marc Landré)

[Retour au sommaire](#)

#### ● **François Hollande dit "non" au Tafta à ce stade des négociations**

Le 03/05/16, le président **François Hollande** a déclaré, lors de la clôture du colloque "La gauche au pouvoir", à Paris : « *A ce stade [des négociations,] la France dit non [au traité de libre-échange atlantique (Tafta ou TTIP), car] nous ne sommes pas pour le libre-échange sans règle. [...] Jamais nous n'accepterons la mise en cause des principes essentiels pour notre agriculture, notre culture, pour la réciprocité pour l'accès aux marchés publics. [...] Nous avons posé des principes dans le cadre des négociations commerciales internationales. Je pense aux normes sanitaires, alimentaires, sociales, culturelles,*

environnementales. [...] Voilà pourquoi, à ce stade, la France dit non dans l'étape que nous connaissons des négociations commerciales internationales ».

<http://www.lejdd.fr/Politique/Francois-Hollande-dit-non-au-Tafta-a-ce-stade-des-negociations-783767>

(Source : [www.lejdd.fr](http://www.lejdd.fr) du 03/05/2016, Rédaction (avec AFP) – le JDD.fr)

### ● Rémunération des patrons : quand le cas Carlos Ghosn cache une vraie anomalie

Le problème de la rémunération des patrons se trouve reposer suite à la polémique née concernant le cas de **Carlos Ghosn** (voir notre article « *La rémunération de Carlos Ghosn confirmée malgré le vote sanction des actionnaires* ». Après les retraites chapeaux, les indemnités de départ accordées même en cas d'échec, ce sont les actions gratuites, dites « de performance », qui se trouvent mises sur la sellette. **Un président de comité de rémunération**, non identifié dans l'article : « *C'est une anomalie complète, une rigolade, et pour les dirigeants, une aubaine absolue* ». Pourquoi ? A cause de l'absence réelle de risque « *puisque, même si elles sont soumises à des conditions de performance, celles-ci sont beaucoup moins sévères que la sanction ultime des stock-options : voir le cours de l'attribution prévu jamais atteint, et donc le cadeau actionnarial jamais livré...* ». D'autant que, depuis la loi Macron, les actions gratuites sont beaucoup moins fiscalisées que les stock-options. La conséquence ? Les entreprises du Cac 40 se sont empressées de les généraliser. Et les conseils d'administrations n'ont pas toujours tous été attentifs à l'avertissement du code Afep-Medef, qui leur enjoint de « *fixer le pourcentage de la rémunération que ne doit pas dépasser cette attribution* ». **Challenges** : « *Ainsi, avec deux présidents hautement performants, comme Carlos Ghosn et Carlos Tavares (PSA), affichant tous deux un salaire de 3 millions d'euros en 2015, le premier va recevoir 4 millions d'euros en actions gratuites, tandis que le second n'en a été gratifié que pour deux millions. Ce simple exemple, qui ne fera pleurer personne, démontre une fois de plus que l'on nage pour les rémunérations des dirigeants, en plein arbitraire* ».

[http://www.challenges.fr/entreprise/20160502.CHA8632/remuneration-des-patrons-quand-le-cas-ghosn-cache-une-vraie-anomalie.html#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20160503](http://www.challenges.fr/entreprise/20160502.CHA8632/remuneration-des-patrons-quand-le-cas-ghosn-cache-une-vraie-anomalie.html#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20160503)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 03/05/2016, Vincent Beaufiles)

[Retour au sommaire](#)

### ● Un accord est trouvé sur la représentativité patronale

Le 02/05/16, **le Medef, la CGPME et l'UPA** ont finalement trouvé un accord pour mesurer la représentativité patronale. L'accord sera repris par un amendement gouvernemental dans le projet de loi Travail. **L'accord** : Il tient compte à la fois du nombre d'entreprises adhérentes à ces organisations et du nombre de salariés dans les sociétés. La raison d'une telle négociation entre les organisations patronales : il s'agissait **01)**- de déterminer lesquelles pourraient « *se répartir les millions d'euros alloués à l'aide au dialogue social* » ; **02)**- de déterminer celles qui sont habilitées à conclure des accords interprofessionnels avec les syndicats de salariés et à siéger dans les différentes instances des organismes paritaires, comme par exemple l'assurance chômage (gros enjeu, puisque l'assurance chômage gère plus de 30 milliards de cotisations patronales et salariales chaque année). Concernant **le droit d'opposition**, ce dernier reste inchangé : « *Pourra s'opposer à un accord de branche ou interprofessionnel une ou des organisation(s) patronale(s) représentant plus de 50 % des salariés des entreprises adhérentes de la branche ou au niveau national* ». **La Tribune** : « *Enfin, élément fondamental, la clef de répartition des crédits du Fonds paritaire national, alimenté par une cotisation de 0,016 % de la masse salariale et une dotation de l'Etat - soit un montant annuel variant entre 60 et 80 millions d'euros - se fera selon un panachage : les fonds seront répartis en fonction de l'audience de chacune des organisations avec une première pondération à hauteur de 50 % du nombre des salariés des entreprises adhérentes et une deuxième pondération à hauteur de 50 % du nombre d'entreprises adhérentes contributrices au fonds. Mais ici, seules les entreprises employant des salariés seront prises en compte* ». Enfin, pour la répartition **des mandats au sein des organismes paritaires** comme l'Unedic (assurance chômage), l'Agirc et l'Arrco (retraites complémentaires) et les organismes collecteurs de fonds pour la formation professionnelle (Opca), elle se fera en



fonction de la mesure d'audience, mais là également avec une pondération à hauteur de 70 % du nombre de salariés, et à hauteur de 30 %, du nombre des entreprises adhérentes.  
[http://www.latribune.fr/economie/france/un-accord-est-trouve-sur-la-representativite-patronale-568529.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160503](http://www.latribune.fr/economie/france/un-accord-est-trouve-sur-la-representativite-patronale-568529.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160503)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 03/05/2016, Jean-Christophe Chanut)

### ● **1 322 euros brut, c'est le montant moyen des retraites en France**

Le 28/04/16, la **Drees** (direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) a publié « *Les retraités et les retraites*, édition 2016 », dans la collection « Panoramas ». Elle présente toutes les données disponibles jusqu'en 2014 pour les principaux régimes de retraite français obligatoires ou facultatifs. Au menu : les effectifs, les niveaux de pension, les circonstances et les motivations de départ à la retraite. Plus dans le détail : fin 2014, 15,8 millions de retraités vivaient en France ou à l'étranger et percevaient une pension (+ 199 000 par rapport à fin 2013, + 1,3 % en un an, un rythme qui reste dans la moyenne des trois dernières années). Conséquence du report de l'âge minimal légal de départ (de 60 à 62 ans), à partir de juillet 2011, l'évolution est moins soutenue qu'entre 2006 et 2010, où l'on observait 360 000 retraités supplémentaires par an. La moyenne des pensions de droit direct perçues, tous régimes confondus, est de 1 322 euros brut mensuels, (+ 1,2 % en euros courants par rapport à 2013). Pour rappel : La revalorisation légale des pensions a été nulle en 2014. L'explication de cette augmentation s'explique donc « *uniquement par l'effet mécanique dit "de noria" : les retraités les plus âgés, et décédés en cours d'année, ont été remplacés par de nouveaux retraités, dont la pension est plus élevée en moyenne en raison de carrières plus favorables* ». **L'écart entre la pension des femmes et celle des hommes** : s'il diminue en 2014, il reste important. La pension brute moyenne des femmes est de 1 007 euros, celle des hommes de 1 660 euros, soit une différence de 39 % en faveur des hommes. Pour rappel, en 2004, cet écart était de 45 %. S'il a baissé, c'est « *en raison d'un effet de noria plus important chez les femmes, qui traduit la hausse de l'activité féminine* ». D'autre part, si l'on ajoute les pensions de réversion et les majorations pour enfants, il est moindre : la retraite brute moyenne des femmes s'élève alors à 1 297 euros par mois en 2014 (- 25 % par rapport à celle des hommes). Enfin, certains retraités perçoivent en complément des pensions versées par les régimes obligatoires par répartition, une retraite facultative ; cette dernière ne représente toutefois que 2,2 % de l'ensemble des prestations de retraite versées. **Ces retraites facultative, qu'elles sont-elles ? 01)-** Les régimes de retraite supplémentaire d'entreprise ; **02)-** Les produits d'épargne retraite souscrits à titre individuel (notamment le Perp et les plans d'épargne retraite des non salariés). Il ressort enfin du rapport que la moitié des Français estime que l'âge idéal pour prendre sa retraite est 60 ans. Notons cependant que seul un sur sept estime que cela lui sera possible. **Viva.Presse** : « *L'écart entre les souhaits et les prévisions d'âge de départ continue donc de se creuser en 2015* ».

<http://www.viva.presse.fr/1322-brut-c-est-la-moyenne-des-retraites-en-france-171754>

(Source : [www.viva.presse.fr](http://www.viva.presse.fr) du 28/04/2016, Anne-Marie Thomazeau)

[Retour au sommaire](#)

### ● **Commerce extérieur : la fenêtre de tir favorable se referme-t-elle ?**

Le 09/05/16, les **Douanes** ont communiqué les chiffres concernant le commerce extérieur. En mars 2016, les exportations ont reculé (- 3,9 %, + 0,3 % sur un an, une petite hausse malgré un contexte favorable : baisse des prix du pétrole et réduction du coût du travail). **Les Douanes** : « *L'amélioration des soldes est très importante vis-à-vis du Proche et Moyen-Orient et de l'Asie du fait d'un fort repli des importations qui s'accompagne d'une moindre progression des exportations. En revanche, le déficit se creuse fortement vis-à-vis de l'UE, en raison d'une diminution des ventes bien plus prononcée que celle des achats. Les autres variations des balances commerciales sont de moindre ampleur : réduction des déficits liée à une baisse des achats vis-à-vis de l'Amérique et de l'Europe hors UE, diminution de l'excédent avec l'Afrique où les ventes d'équipements industriels fléchissent* ». Et l'environnement est désormais moins bon : les prix du pétrole remontent (en janvier, le cours du baril de Brent était à 27,81 dollars, il est aujourd'hui à plus de 48 dollars, soit + 72 %) ; d'autre part l'euro reprend du poil de la bête face au dollar (+ 9 centimes au jour où est écrit

cet article). Pour remédier à cette faiblesse du commerce extérieur, il faudrait établir une stratégie commerciale, déterminer les marchés potentiels et, si nécessaire, adapter ses produits aux goûts des consommateurs étrangers. Ce qui coûte cher. Mais, pour rappel, seules 120 000 entreprises, sur les trois millions d'entreprises recensées en France, exportent ; sur ce nombre, environ la moitié ne développe pas de courants d'affaires réguliers à l'international.

[http://www.latribune.fr/economie/france/commerce-exterieur-la-fenetre-de-tir-favorable-se-referme-t-elle-569187.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160509](http://www.latribune.fr/economie/france/commerce-exterieur-la-fenetre-de-tir-favorable-se-referme-t-elle-569187.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160509)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 09/05/2016, Fabien Piliu)

## COTISATIONS SECURITE SOCIALE

### ● Soins dentaires : un rapport accablant de la Cour des comptes

Dans un projet de rapport publié par le quotidien Le Figaro, la **Cour des comptes** pointe du doigt le secteur des soins bucco-dentaires qui, selon elle, serait victime d'une gestion « *accablante* » et mettrait en évidence « *la faillite des politiques publiques face aux professionnels* ». Conséquence de ce constat, toujours selon la Cour, un cinquième de la population française ne consulte pas de dentiste. **Le Figaro** explique que, malgré « *plusieurs hausses de tarifs accordées aux professionnels du secteur par l'assurance-maladie ces dernières années* », les dépassements d'honoraires se sont envolés, jusqu'à représenter aujourd'hui plus de la moitié des revenus des dentistes. Pour la Cour des comptes, **deux causes : 01)- La sécurité sociale** qui rémunère trop faiblement les soins de base, dits « *conservateurs* » ; **02)- Les dentistes** eux-mêmes : « *Les engagements pris par la profession n'ont jamais été à la hauteur des efforts consentis par l'assurance-maladie* ». **Les solutions ? 01)-** Faire en sorte que la Sécurité sociale « *rembourse mieux les soins de base qui sont liés à l'entretien et à la prévention et laisser les mutuelles prendre en charge, seules, les soins plus lourds comme les prothèses dentaires* ». **Le Figaro** : « *Il n'est pas sûr que les complémentaires santé acceptent ce lourd transfert de charges* ». **02)-** Le développement des réseaux de soins, dont les tarifs sont de 10 % à 15 % moins chers que ceux des dentistes. Mais l'Ordre des chirurgiens-dentistes et les syndicats professionnels les critiquent régulièrement. **Le Figaro** : « *La version finalisée du rapport, incluant la réponse du ministère de la Santé et des institutions, devrait être publiée en septembre. Au même moment, les syndicats de chirurgiens-dentistes, les complémentaires santé et l'assurance-maladie se retrouveront pour négocier les futurs tarifs du secteur* ».

<http://www.viva.presse.fr/soins-dentaires-un-rapport-accablant-de-la-cour-des-comptes-171757>

(Source : [www.viva.presse.fr](http://www.viva.presse.fr) du 28/04/2016, Anne-Marie Thomazeau)

### ● Centres dentaires low cost : le ministère de la Santé saisit l'Igas

Le 02/05/16, le **ministère de la Santé** a annoncé qu'il avait saisi l'**Inspection générale des affaires sociales** (Igas) sur le dossier des centres dentaires low cost Dentexia, actuellement en liquidation judiciaire et dont quelque 2 200 patients, réunis en un collectif, s'estiment floués ou mal soignés. **Le ministère** : « *[L'Igas] approfondira notamment les sujets liés à la récupération et la conservation des dossiers médicaux, à l'examen des conditions de poursuite des soins et aux modalités d'indemnisation des préjudices financiers et corporels. [La mission] examinera la situation des centres de soins dentaires dits "low cost" pour éviter que se créent à l'avenir des structures mettant en péril la qualité et la sécurité des soins et, selon le cas, provoquer un préjudice financier aux patients* ». Le rapport de la mission devra être remis avant le 31 juillet 2016.

[http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2016/05/02/centres-dentaires-low-cost-le-ministere-de-la-sante-saisit-igas\\_808791](http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2016/05/02/centres-dentaires-low-cost-le-ministere-de-la-sante-saisit-igas_808791)

(Source : [www.lequotidiendumedecin.fr](http://www.lequotidiendumedecin.fr) du 02/05/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

## FISCALITE

### ● François Hollande promet une baisse des impôts en 2017 si...

Le 03/05/16, à l'occasion d'un colloque de la Fondation Jean Jaurès, le président **François Hollande** a fait la promesse aux ménages les « *plus modestes* » qu'ils bénéficieraient d'une baisse des impôts : « *En fonction des marges et seulement en fonction des marges dont*

nous pourrons disposer, il conviendra de poursuivre cette politique de réforme, de justice et de baisse des prélèvements pour les Français les plus modestes. [...] Des baisses d'impôts depuis 2014 [...] ont concerné 12 millions de contribuables et la prime d'activité [...] touche trois millions de Français. [...] Je sais que beaucoup de ceux-là avaient pu être concernés par des dispositions fiscales de la majorité précédente ou même de la nôtre. [...] Il était donc de notre devoir de leur redonner ce qu'ils avaient acquitté pour le redressement de notre pays ». **M. Hollande** s'est aussi exprimé **sur la loi Travail** : « C'est un compromis dynamique et juste comme tout ce que nous avons fait depuis 2012. [...] C'est un texte de progrès qui a trouvé plus que son équilibre, qui a trouvé justement le sens qui à un moment a pu lui manquer. [Pour les entreprises, ce texte] va procurer lisibilité et adaptation. Elles en ont besoin et notamment pour embaucher. [...] Pour les salariés, ils vont pouvoir disposer à travers leurs organisations syndicales d'une capacité accrue d'agir dans le cadre de la négociation collective ». A l'occasion du 80<sup>e</sup> anniversaire du Front populaire, le président a également « fustigé » une gauche qui est « dans une forme de nostalgie par rapport à l'Histoire » : « Je le sais, pour beaucoup, la gauche n'est jamais aussi belle que lorsqu'elle se conjugue au passé. On mythifie le temps venu ses avancées sans penser à les revendiquer, à les valoriser, quand il est encore possible de les poursuivre dans la durée. [...] Curieux comportement d'être toujours dans une forme de nostalgie par rapport à l'Histoire et jamais dans une volonté de conquête par rapport à l'avenir. [...] J'ai d'ailleurs une formule qui n'est pas propre à la gauche, on se souvient que la République était belle sous l'Empire, la gauche est souvent belle, ravissante même, sous la droite. [...] Mais où est-elle, que fait-elle, que produit-elle ? [...] Pour celles et ceux qui s'abreuvent aux 60 engagements [de campagne de 2012,] je veux les rassurer, pour ces promesses qui n'ont pas été encore satisfaites, il reste encore un an pour y parvenir ».

[http://www.challenges.fr/france/20160503.CHA8650/hollande-promet-une-baisse-des-impots-en-2017-si.html#xtor=EPR-3-\[ChaDerMin\]-20160503](http://www.challenges.fr/france/20160503.CHA8650/hollande-promet-une-baisse-des-impots-en-2017-si.html#xtor=EPR-3-[ChaDerMin]-20160503)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 03/05/2016, avec AFP)

## LA VIE DES ENTREPRISES

### ● La rémunération de Carlos Ghosn confirmée malgré le vote sanction des actionnaires

Le 29/03/16, lors d'une assemblée générale, **les actionnaires de Renault** ont, par un vote défavorable (54,08 % contre), rejeté la rémunération du PDG, **Carlos, Ghosn**. En 2015, M. Ghosn a gagné 7,2 millions d'euro, soit un salaire fixe de 1,23 million d'euros, une part variable de 1,78 million et 4,18 millions sous forme de stock-options et de bonus différés.

**Pierre-Henri Leroy**, le fondateur de Proxinvest, société de conseil aux actionnaires : « C'est inacceptable. Ce manque à l'exemplarité est inacceptable.[...] Vous avez d'immenses qualités mais celle-là vous ne l'avez pas ». **M. Ghosn** : « Le conseil ne décide pas sur la base d'un caprice, il a délégation de votre part. [...] C'est le conseil qui juge des personnes qu'il souhaite pour diriger l'entreprise, c'est le conseil qui juge si la façon dont le PDG est payé est conforme à ses efforts, ses talents ». **Le conseil d'administration de Renault**, réuni après l'assemblée générale, a confirmé les rémunérations de M. Ghosn, contre l'avis des actionnaires de Renault et aussi « contre l'avis des représentants de l'Etat », comme l'a indiqué le ministère de l'Economie à l'agence Reuters, l'Etat étant actionnaire à 19,74 %. **Le ministère des Finances** : « Depuis 2012, le gouvernement a tenu une position constante, appelant à la modération des rémunérations des dirigeants d'entreprise, à commencer par les entreprises à participation publique ».

<http://www.usinenouvelle.com/article/la-remuneration-de-carlos-ghosn-confirmee-malgre-le-vote-sanction-des-actionnaires.N389210>

(Source : [www.usinenouvelle.fr](http://www.usinenouvelle.fr) du 02/05/2016, Astrid Gouzik)

[Retour au sommaire](#)

### ● La Société générale réduit ses coûts malgré la hausse de ses profits

**Société Générale** (SG) a publié ses résultats pour le premier trimestre 2016. A 924 millions d'euros, la banque a vu son bénéfice net augmenter de 6,5 %. La raison de cette hausse : des éléments exceptionnels et l'activité de banque de détail en France et à l'international. Malgré cela, le 04/05/16, SG a annoncé la mise en œuvre d'un nouveau plan de réduction

des coûts dans sa banque de financement et d'investissement (BFI) d'un montant de 220 millions d'euros d'ici à fin 2017. C'est le troisième programme de ce type depuis 2012. Sur la période 2012-2017, SG aura ainsi engagé des plans d'économies successifs à hauteur de deux milliards d'euros. **Le but** : « *Compenser la hausse des impôts et taxes [et] dégager des marges de manœuvre pour investir dans ses activités en croissance* ».

[http://www.lepoint.fr/economie/la-societe-generale-reduit-ses-couts-malgre-la-hausse-de-ses-profits-04-05-2016-2036887\\_28.php?M\\_BT=77616227272&m\\_i=ehGJL7O8ITQrvT0RODRri%2Bpp2D77QOb38SVAA6d\\_Fa7vrK16TqmhbcuOB3ioQVsHzX3diWtgHpLom6DDScW3CxvgBTOeeF#xtor=EPR-6-Newsletter-Matinale\]-20160504](http://www.lepoint.fr/economie/la-societe-generale-reduit-ses-couts-malgre-la-hausse-de-ses-profits-04-05-2016-2036887_28.php?M_BT=77616227272&m_i=ehGJL7O8ITQrvT0RODRri%2Bpp2D77QOb38SVAA6d_Fa7vrK16TqmhbcuOB3ioQVsHzX3diWtgHpLom6DDScW3CxvgBTOeeF#xtor=EPR-6-Newsletter-Matinale]-20160504)

(Source : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 04/05/2016, AFP)

### ● Les locaux de la Fédération française de tennis perquisitionnés

Le 03/05/16, les locaux de la fédération française de tennis (FFT) ont été perquisitionnés. **La FFT**, dans un communiqué : « *Cette enquête préliminaire, diligentée par le procureur de la République, ferait suite aux travaux de l'inspection générale du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports qui ont été largement évoqués dans la presse* ». Pour être précis, la perquisition s'inscrit dans le cadre de l'enquête ouverte le 19 mars 2016 par le parquet national financier. **L'objet de l'enquête** : des faits de détournement de biens et trafic d'influence au sein de la FFT. Le parquet rappelle que le signalement de l'inspection générale de la jeunesse et des sports, se rapporte « *à l'existence d'un système de revente occulte de billets à l'occasion du tournoi des Internationaux de France et aux conditions d'attribution du marché de la rénovation et de l'agrandissement du stade Roland-Garros* ». Tout est parti d'une lettre de dénonciation. L'enquête a relevé les frais de bouche exorbitants de l'ancien rugbyman **Jean Gachassin**, président de la FFT, ainsi que ses deux voitures de fonction – une à Paris avec chauffeur, une à son domicile de Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées) –, « *dont sa femme profitait allégrement* ». **Le Monde** : « *Les deux inspecteurs se sont aussi rendu compte que M. Gachassin avait, pendant plusieurs années, à la tête de la ligue de Midi-Pyrénées puis de la fédération, vendu par centaines, à une agence de voyages de son Sud-Ouest natal tenue par un ami, les places pour Roland-Garros dont il bénéficiait. Agence qui en faisait ensuite un commerce lucratif* ». Grâce à l'agence, M. Gachassin assistait, tous frais payés, aux matchs du Tournoi des six nations. Enfin, toujours d'après l'enquête, M. Gachassin « *partageait l'apéritif avec un collaborateur de Vinci, l'un des trois groupes en lice* », alors que l'on était en plein appel d'offres pour les travaux de modernisation de Roland-Garros. **Nb** : C'est Vinci qui sera retenu pour ces travaux. **Me Xavier Autain**, avocat de M. Gachassin, sur France Info : « *Il faut arrêter le fantasme. [...] Jean Gachassin, comme tout dirigeant de fédération, a droit à un certain nombre de billets. Il ne les a pas utilisés et a permis à des tiers de les acheter, mais de les acheter directement [...]. Les sommes ont été directement encaissées par la fédération* ». **Le parquet** : « *Le parquet national financier, assisté de l'Office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales, a conduit ce jour plusieurs perquisitions au siège de la Fédération française de tennis, dans les bureaux de la société Havas Voyages, La Dépêche à Tarbes ainsi qu'au domicile personnel du président de la FFT. [...] Les opérations menées ont permis de saisir des documents utiles à l'enquête* ». **La FFT** : « *Les équipes de la Fédération, élus et salariés, collaborent pleinement avec les enquêteurs. La Fédération française de tennis n'a pas de commentaire à faire à ce stade de la procédure. Elle se réserve de se constituer partie civile si des faits délictueux devaient être révélés par l'enquête* ».

[http://www.lemonde.fr/tennis/article/2016/05/03/les-locaux-de-la-federation-francaise-de-tennis-perquisitionnes\\_4913108\\_1616659.html](http://www.lemonde.fr/tennis/article/2016/05/03/les-locaux-de-la-federation-francaise-de-tennis-perquisitionnes_4913108_1616659.html)

(Source : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) du 03/05/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

### ● Air France annonce une baisse de la rémunération des pilotes

Le 03/05/16, **Gilles Gateau**, directeur des ressources humaines du groupe, a indiqué que le conseil d'administration d'**Air France** avait autorisé la compagnie à imposer aux pilotes, dès le 01/06/16, des baisses de rémunération, après le rejet par ces derniers d'une ultime



proposition de la direction. En fait, le groupe Air France a décidé « d'appliquer les mesures approuvées par les pilotes dans le cadre de l'accord Transform 2015, mais jamais appliquées en raison d'un litige entre la direction et le SNPL, syndicat majoritaire dans cette catégorie de personnel ». **Frédéric Gagey**, PDG d'Air France, avait été autorisé par le tribunal de Bobigny puis la cour d'appel de Paris, à trancher sur ce sujet. **M. Gateau** : « [Le conseil d'administration] a approuvé la mise en œuvre de cet arbitrage. [...] Il n'y a pas de passage en force. Ce qui s'applique, c'est le solde de l'accord précédent, conformément aux décisions de justice ». **Les baisses : 01)**- Des heures de nuit majorées de 40 % contre 50 % aujourd'hui ; **02)**- Un calcul moins favorable pour les activités au sol ; **03)**- Une durée de préparation au sol réduite de moitié pour les instructeurs. **Air France** envisage de plus « l'annualisation de 12 jours de repos » à partir d'avril 2017. **M. Gateau** : « [L'ensemble de ces mesures] représente entre 20 et 30 millions d'euros par an d'amélioration de compétitivité pour l'entreprise, [soit] entre 2 et 3 % de la masse salariale pilotes ». Par contre, la modification de la grille d'avancement de ses pilotes l'objet d'une nouvelle négociation. **M. Gateau** : « On va convier les organisations syndicales représentatives pour fixer les modalités de cette révision ». Des risques de grèves ? **M. Gateau** : « Je n'ai jamais entendu s'exprimer le fait qu'il puisse y avoir un appel à la grève sur l'application de cet arbitrage. [Cette décision s'inscrit] dans le cadre de l'application d'un accord signé par le SNPL. [...] Ils sont souvent les premiers à appeler au respect des accords signés, ça me paraît important que ça marche dans les deux sens ». Par contre, Air France s'attend à ce que la contestation soit portée sur le terrain juridique. D'abord au travers d'un recours en cassation intenté par le SNPL contre l'arbitrage et, d'autre part, via « des contentieux individuels que chaque pilote pourra aller déclencher aux prud'hommes sur la majoration de ses heures de nuit ». M. Gateau s'est dit « confiant » sur l'issue de ces procédures.

[http://www.lepoint.fr/economie/air-france-annonce-une-baisse-de-la-remuneration-des-pilotes-03-05-2016-2036839\\_28.php?M\\_BT=77616227272&m\\_i=SdQLSeSPnM2f%2B\\_c6N8qWiMk70crdg4hMGybv6yiahy90D9CFJRaRNJo8gXTEPZoYYzszalNpsXm%2ByGOCe3toQ9c\\_jeOBS1#xtor=EPR-6-Newsletter-Matinale-20160504](http://www.lepoint.fr/economie/air-france-annonce-une-baisse-de-la-remuneration-des-pilotes-03-05-2016-2036839_28.php?M_BT=77616227272&m_i=SdQLSeSPnM2f%2B_c6N8qWiMk70crdg4hMGybv6yiahy90D9CFJRaRNJo8gXTEPZoYYzszalNpsXm%2ByGOCe3toQ9c_jeOBS1#xtor=EPR-6-Newsletter-Matinale-20160504)

(Source : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 03/05/2016, AFP)

## OPINIONS/VIE POLITIQUE

### ● Fin des 35 heures, baisse des cotisations familiales : les priorités éco de Juppé

Dans son programme économique, « Cinq ans pour l'emploi », **Alain Juppé**, candidat LR à la primaire de la droite, entend s'attaquer « tout de suite aux sujets dont on parle depuis des années, sans jamais y apporter de solution définitive ». Le calendrier de M. Juppé, dans l'ordre indiqué : **01)**- Décoincer le marché du travail (durée, coût, contrat) et mettre un terme à une fiscalité qui décourage l'investissement ; **02)**- traiter les questions nouvelles, comme l'adaptation à l'économie numérique (fiscalité, protection sociale, organisation de l'Etat, etc.). **Les mesures avancées : 01)- Les 35 heures**, qui pourront être négociées par les chefs d'entreprise, qui pourront augmenter le temps de travail jusqu'à 39 heures – et si dans les deux ans, aucun accord n'était trouvé, les chefs d'entreprise pourraient passer d'office à la durée qu'ils souhaitent, grâce à la loi. **L'Express** : « Les heures comprises entre 35 et 39 heures seront payées, comme c'est le cas aujourd'hui, mais sans la majoration actuelle. Pour que les salariés ne perdent pas au change, les revenus tirés de ces heures supplémentaires seront défiscalisés ». Coût estimé pour l'Etat : 2 milliards d'euros. **02)- Les cotisations familiales** (payées uniquement par les employeurs) qui subiraient une baisse de 10 milliards d'euros. Cette baisse serait financée par une hausse du taux normal de la TVA, qui passerait de 20 à 21 %, et par des économies.

[http://www.lexpress.fr/actualite/politique/lr/fin-des-35-heures-baisse-des-cotisations-familiales-les-priorites-eco-de-juppe\\_1788574.html](http://www.lexpress.fr/actualite/politique/lr/fin-des-35-heures-baisse-des-cotisations-familiales-les-priorites-eco-de-juppe_1788574.html)

(Source : [www.lexpress.fr](http://www.lexpress.fr) du 03/05/2015, Corinne Lhaïk)

[Retour au sommaire](#)

### ● Fillon veut "enclencher la révolution du bon sens"

Le 03/05/16, **François Fillon**, candidat LR à la primaire de droite, a présenté son programme lors d'un rassemblement à Issy-Les-Moulineaux (Hauts-de-Seine). **M. Fillon** :

« Je lance un appel aux Français, qui sont moins conformistes que ceux qui les dirigent. J'ai besoin de leur énergie pour accompagner ma révolte contre le déclin de notre pays. [...] J'ai besoin que les femmes et les hommes qui attendent un discours de vérité, qui veulent des vraies réformes, s'engagent à nos côtés. Je m'attaque à une citadelle, et je ne pourrai la percer qu'avec l'appui de tous ceux qui veulent, avec moi, enclencher la révolution du bon sens. [...] Je me présente à l'élection présidentielle, cartes sur table car je veux tout dire pour pouvoir tout faire [mais] il ne servira à rien de changer le locataire de l'Elysée si on ne rompt pas avec un système usé jusqu'à la corde. Il faut faire notre autocritique. [La révolution du bon sens, c'est] faire ce qui marche, plutôt que de répéter ce qui ne marche plus, [...] créer des richesses pour les partager et non le contraire, [...] dépenser mieux et moins comme le ferait n'importe quelle famille responsable... [La] révolution de bon sens, [c'est aussi] l'essor d'un capitalisme français plutôt que la vente de nos actifs aux riches Qatariens, Chinois ou aux fonds de pensions américains. [...] Contre le chômage, on prétend que tout a été tenté... C'est vrai qu'on a essayé beaucoup de choses, [des] subventions ciblées sur les petites entreprises [aux] emplois aidés ou stages parkings pour les chômeurs, [mais] depuis des décennies, on gère les conséquences du chômage sans s'attaquer à ses racines. [...] Nous nous sommes indignés des "emplois précaires" des autres pays. Mais regardons les choses en face : nous, nous avons la précarité sans les emplois ».

[http://www.challenges.fr/politique/les-republicains/20160503.CHA8665/fillon-veut-enclencher-la-revolution-du-bon-sens.html#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20160504](http://www.challenges.fr/politique/les-republicains/20160503.CHA8665/fillon-veut-enclencher-la-revolution-du-bon-sens.html#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20160504)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 04/05/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

**Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France.** En ligne tous les mardis  
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard  
Rédacteur en chef : Eric Tessier  
Contact : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)